



# Circuit Départemental Jeunes Elite

## Saison 2023-2024

---

### **1) Généralités :**

- 1.1 Le "Circuit Départemental Elite Jeunes (CDJE) » est constitué par saison de **3 compétitions**, ci-après nommée "étapes".
- 1.2 La gestion et le suivi des étapes du CDJE sont délégués au Salarié du Comité du Var de Badminton, ci-après désignée comme "Bad83".
- 1.3 Une plaquette d'information éditée par Bad83 et approuvée par le Juge-Arbitre (JA) principal de l'étape doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

### **2) Candidature à l'accueil d'une étape TEDJ :**

- 2.1 L'organisation d'une étape du CDJE est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur". Le candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès de Bad83.
- 2.2 Sur les étapes du CDJE dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de Bad83 de la saison en cours.

### **3) Modalités d'inscription et de qualification :**

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'une étape est le suivant :
  - J - 21 : date de fin des inscriptions (3<sup>ème</sup> dimanche avant le début de la compétition)
  - J - 13 : date de prise en compte du CPPH (le 2<sup>ème</sup> jeudi précédant la compétition)
  - J - 9 : envoi aux Clubs et aux joueurs des convocations pour la compétition
- 3.2 Seuls les joueurs licenciés peuvent participer.
- 3.3 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés au sein des clubs de la Ligue SudBad et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.
- 3.4 Les étapes du CDJE sont ouvertes à toutes les catégories d'âge, quel que soit leur classement. La majorité des participants doivent être mineurs.
- 3.5 Lorsqu'un joueur participe au CDJE, ils s'engagent à respecter le CdCC de Bad83 en vigueur. Pour les mineurs, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent de la même façon, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.6 Le Salarié peut, s'il le désire, inviter des joueurs d'un autre Département.
- 3.7 Aucune participation n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.



3.8 Les droits d'inscription s'élèvent à 15,00 € par joueur et sont facturés par Bad83, ils doivent être versés par les clubs après chaque étape du CDJE et au vu des tableaux définitifs.

3.9 Les sur classements sont autorisés.

#### **4) Tableaux :**

4.1 Les tableaux sont sous la forme de Tops par catégorie d'âge comprenant une phase qualificative en poule avec, si possible, deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe.

4.2 Dans la mesure du possible, des Tops à 8 joueurs et des poules de 4 sont privilégiés dans la constitution des tableaux.

4.3 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD (Poussin inclus).

4.4 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), le salarié (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit d'annuler le tableau en question.

#### **5) Organisation d'une étape :**

5.1 Chaque étape a lieu, en accord avec tous les points du Règlement Général des Compétitions (RGC), sur une journée, les matchs débutent le matin à partir de 8h30 et se déroulent toute la journée. **Les étapes** seront organisées uniquement en simple.

5.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.

#### **6) Arbitrage :**

6.1 Les JA officiant sur une étape du TEDJ sont désignés par Bad83.

6.2 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres FFBad et/ou, dans le cadre de la convention FFBad/UNSS, par des jeunes officiels UNSS, sur présentation de leur licence.

#### **7) Volants :**

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>



**8) Respect de la discipline :**

- 8.1 Les étapes du TEDJ se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape du TEDJ pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFbAD.